



Procès Verbal du
Conseil d'Établissement
du mercredi 17 février 2010

Membres présents :

Le conseil d'établissement a été convoqué par lettre en date du mercredi 3 février 2010.

Présents : 18 / 19

Votants : 14 / 15

Le quorum fixé à 10 est atteint.

(Cf. annexe n°1 : liste d'émargement)

En introduction, Monsieur le Proviseur souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres du Conseil :

- M. Léon NADE qui succède à M. Olivier RUE pour l'ADFM
- M. Sedena OULD YAHYA qui succède à M. HUC au titre des représentants des parents

Ordre du jour :

1/ Approbation du Procès verbal du Conseil d'Établissement du 12/11/2009 : *vote*

2/ Compte financier 2009 : *information*

3/ Décision Budgétaire Modificative n° 1 : *information*

4/ Préparation de la rentrée 2010-2011 - carte des emplois 2010 – 2011 : *vote*

5/ Projet d'extension de l'établissement : *information*

6/ Calendrier scolaire 2010-2011 : *vote*

7/ Questions diverses à déposer au secrétariat du Proviseur avant le 15/02/2010.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Ghlana EL GHARRABAY

Yvan SCHMITT

1/ Approbation du procès verbal du dernier conseil d'établissement du 12 novembre 2009 :
12 voix pour, 1 abstention, le PV du CE du 12 novembre 2009 est adopté.

2/ Compte financier 2009 : information

La situation de l'établissement est saine et cet exercice 2009 et encore une fois bénéficiaire.

Les recettes

Les recettes globales en 2009 se sont accrues de 16,63 % par rapport à 2008.

Les recettes du chapitre 706 « prestations et services » qui représentent 80 % des recettes de l'établissement ont progressées de 12,14 % à 646.512.415 MRO plus qu'attendu en raison de la hausse des effectifs.

Les recettes de bourses et de prise en charge progressent de 8,61 %, tant, en raison de la hausse des droits de scolarité, que du nombre d'attribution. En 2009 l'établissement a profité d'une situation du marché des changes très favorable, en conséquence, les gains de change se sont envolés à plus de 20.000.000 MRO, soit 68 % de plus qu'en 2008.

Par ailleurs, il faut noter sur cet exercice une reprise sur amortissement de 4.560.063 MRO ainsi qu'une subvention exceptionnelle de l'AEFE pour travaux d'un montant de 10.536.000 MRO pour adapter le lycée aux nouveaux risques sécuritaires.

Les dépenses

Les dépenses en 2009 ont progressé de 9,99 % par rapport à 2008, soit une vitesse moins rapide que les recettes, ce qui est positif.

Le chapitre 606 « achats non stockés » est en augmentation de 5,52 % avec à l'intérieur de grandes disparités à la hausse, comme les dépenses de produits pharmaceutiques (+32,14 %) ou à la baisse les fournitures informatiques (-45,58 %)

Un compte est apparu en 2009 celui du contrat de surveillance et de gardiennage qui a été mouvementé à hauteur de 933.130 MRO.

Le chapitre 615 des réparations explose à +47,53 % en raison des travaux de rénovation de 3 toitures ainsi que la création de puits perdus et de collecteur d'eau de pluie. Une année exceptionnelle à ce point de vu.

Les honoraires ont fortement progressé en raison des premières études de géomètres dans la perspective des travaux du plateau sportif.

Les rémunérations du personnel local bénéficient du ralentissement de l'inflation en Mauritanie et ne progressent que de 2,68 % malgré la création de 2 nouveaux postes.

Par ailleurs les dépenses de remontée Agence pour participation à la rémunération des résidents ont été minorées de près de 70.000 € en raison de la décision de l'Agence de maintenir 2 postes à coût zéro et du passage à coût zéro de 2 autres postes. Cet **avantage budgétaire** est tout à fait exceptionnel et ponctuel il constitue une véritable aide de l'Agence dans la perspective des futures réalisations de l'établissement.

La dotation aux amortissements progresse mécaniquement en raison de la politique d'immobilisation systématique de l'établissement. Au même chapitre apparait pour la première fois des provisions pour travaux d'un montant de 18.657.405 MRO. Elles marquent la volonté dès à présent de dégager des marges pour le financement de l'agrandissement du lycée.

Le centre d'examen n'en fini plus de grossir et atteint maintenant les 9.000.000 MRO de dépenses. Le voyage scolaire à Rome a représenté une dépense de 14.390.500 MRO. Les dépenses d'immobilisation (ZD) ont atteint 24.44.344 MRO essentiellement dues aux travaux de renforcement de la sécurité des abords du lycée.

Le résultat de l'exercice

Le Compte Financier 2009 est arrêté en dépenses à la somme de 669.934.811 MRO et en recettes à la somme de 785.134.109 MRO, la variation du Fonds de Roulement est de +129.137.642 MRO qui se décompose de la façon suivante :

+ 127.635.476 MRO au Service Général et + 1.502.166 MRO au Service Spécial R1 « Transport scolaire »

Les réserves de l'établissement

Les réserves disponibles de l'établissement s'établissent à :

- 248.672.626 MRO au SG soit 646.548,83 €
- 3.491.133 MRO au SS R1 soit 9.076,95 €
- Les provisions pour travaux sont de 18.657.405 MRO soit 48.509,25 €
- Les amortissements sont de 64.989.256 MRO soit 168.972,06 €

3/ Décision budgétaire modificative n°1 : *information*

La DBM n° 1 présentée a pour but :

- d'effectuer un virement entre chapitre pour augmenter le compte c/681 Provisions pour travaux de +15.000.000 MRO
- de faire une reprise sur amortissements de matériels totalement amortis de SVT et de Sciences Physiques pour un montant de 4.400.000 MRO
- d'effectuer un prélèvement sur Fonds de Réserve pour abonder le compte ZD mobilier scolaire pour 3.000.000 UM, le compte des honoraires (architectes + Bureau d'Etudes) pour 1.000.000 UM
- enfin de modifier la liste des inventaires par une sortie d'inventaire des matériels perdus ou Hors Service.

4/ Préparation de la rentrée 2010-2011 – carte des emplois : *vote*

Monsieur le Proviseur avait lors du Conseil d'Etablissement du 12/11/2009 indiqué qu'il n'excluait pas pour la rentrée prochaine d'avoir à proposer des transformations de supports budgétaires pour des postes de résidents (« glissements de postes »), en indiquant parmi les marges possibles la récupération d'un poste de résident au primaire (100 % de titulaires actuellement, réseau de personnels qualifiés disponibles à Nouakchott) ou en EPS (100 % de titulaires avec une création de poste en 2009).

Monsieur le Proviseur ne propose en définitive pas de modification de carte scolaire et indique que ce type de décisions pouvait découler pour un prochain CE du déroulement des opérations de recrutement en CCPLA (prévue le 15 mars).

La carte des emplois sans modification est soumise au vote :
12 voix pour, 2 abstentions

5/ Projet d'extension de l'établissement

Monsieur le Proviseur propose un point d'information sur l'évolution des deux dossiers de construction en cours :

- la construction d'un plateau sportif

Le projet de construction d'un plateau sportif est décomposé en 2 parties :

1. une première phase qui constitue le projet en cours et qui comprend la construction d'un gymnase et d'une salle d'évolution, d'un terrain multi sports, d'un anneau d'athlétisme, de sautoirs et de terrains de basket, hand et volley-ball (avec vestiaires, sanitaires et douches).

Ce projet est budgétisé à 1,1 million d'euros (frais d'études inclus) et est financé par :

- une subvention exceptionnelle de l'AEFE d'un montant de 700 000 euros
- une participation de la Fondation des Amis du LFTM d'un montant de 150 000 euros
- une contribution du lycée sur ses fonds propres d'un montant de 160 000 euros (le lycée assure également en complément, la prise en charge des différents frais d'études).

Cette première tranche a fait l'objet d'un appel public à concurrence diffusé dans la presse locale, la presse spécialisée en France et est publiée sur le site du lycée www.lftm-mr.net.

Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres adaptée, inspirée du concours d'architecte restreint.

Le calendrier de cette opération prévoit deux phases :

- la sélection des candidats admis à concourir (fin mars 2010)
 - le choix d'un projet sur la base des propositions présentées par les candidats retenus
2. une deuxième phase optionnelle, constituée d'une piscine, budgétisée à 250 000 euros. Cette option, même si elle est souhaitée n'est pour l'instant pas validée, elle n'est pas non plus pour l'instant financée. Monsieur le Proviseur indique d'ailleurs que ce projet, pour être réalisé, devra probablement l'être en grande partie par un apport complémentaire de la Fondation des Amis du Lycée Théodore Monod.
- L'extension de l'établissement qui comprend la construction d'un nouveau collège et d'un nouveau lycée, et la réhabilitation des actuels locaux du collège pour des classes du primaire

Cette première tranche a fait l'objet d'un appel public à concurrence diffusé dans la presse locale, la presse spécialisée en France et est publiée sur le site du lycée www.lftm-mr.net.

Il s'agit d'un concours d'architecte restreint qui comprend deux phases :

- la sélection des candidats admis à concourir (fin avril 2010). Cette phase nécessitera la constitution d'un jury de sélection dont la composition exacte reste à définir (y siégeront notamment la Directrice de l'AEFE, le représentant du secteur immobilier de l'AEFE, l'Ambassadeur de France, le Proviseur...)
- le choix d'un projet sur la base des propositions présentées par les candidats retenus C'est principalement cette phase qui sera l'objet de consultations étendues avec les personnels, les élèves et les parents.

6/ Calendrier scolaire 2010 – 2011 : vote

Le traitement de ce point 6 a été l'occasion d'un bref compte-rendu du CVL dont il faut retenir notamment différents projets culturels et sportifs, la poursuite des travaux réalisés en commissions et l'organisation d'une collecte en faveur des habitants sinistrés d'Haïti.

En guise de préambule, Monsieur le Proviseur tient à rappeler certains principes qui guident l'élaboration d'un calendrier scolaire :

- le respect de la législation en vigueur : le calendrier doit prévoir 36 semaines de classe, 5 périodes de classe équilibrées entrecoupées de 4 périodes de vacances, le calendrier ne pourra prévoir une durée de classe inférieure à 864 heures pour les classes du primaire. Il faut noter, que les jours fériés sont considérés comme des jours de travail et donc comptabilisés dans le calcul des 864 heures.
- il ne peut y avoir de calendrier distinct primaire / secondaire
- l'établissement a pris en compte l'année dernière la demande des familles musulmanes pour l'octroi de jours complémentaires à l'occasion des fêtes religieuses
- l'établissement veille à respecter l'équilibre entre les fêtes religieuses des différentes confessions et les jours fériés prévus en Mauritanie tout comme en France
- enfin, le calendrier scolaire ne peut être que le fruit d'un compromis entre les différentes attentes, à l'intérieur même des différentes composantes de la communauté scolaire, il ne peut donc satisfaire tout le monde, sur tous les points. L'objectif est d'élaborer un calendrier qui tout en prenant en compte les différentes contraintes se fixe comme objectif premier l'intérêt des élèves.

Monsieur le Proviseur a adressé avec la convocation au Conseil d'Etablissement trois propositions de calendrier qui avaient pour point commun de prévoir une rentrée élèves après la fête de fin du Ramadan, soit le 13 septembre. Cette proposition avait comme contrainte de ne plus permettre deux semaines complètes de vacances en décembre, deux semaines complètes de vacances en février, et deux semaines complètes de vacances en avril. Les trois propositions étaient donc des variantes d'aménagement de cette contrainte (une semaine et deux semaines, 11 jours-12 jours, sortie le 5 juillet...).

Les représentants des enseignants ont rapidement présenté une autre proposition de calendrier, qui prévoit une rentrée élèves le 5 septembre et qui permet l'octroi de deux semaines consécutives de vacances en décembre, en février et en avril. Deux semaines consécutives de repos paraissent indispensables à une récupération suffisante des élèves.

Trois assemblées préalables à la tenue du Conseil d'Etablissement se sont exprimées à titre consultatif :

- le Conseil de la Vie Lycéenne (vote des élèves du lycée) s'est prononcé en faveur d'une rentrée le 13 septembre.
- Le Conseil du Secondaire s'est prononcé en faveur d'une rentrée le 5 septembre.
- Le Conseil d'Ecole s'est prononcé en faveur d'une rentrée élèves le 13 septembre.

De nombreux arguments sont échangés en faveur des deux propositions par l'ensemble des membres du Conseil.

Au terme d'un long débat, Monsieur le Proviseur soumet les deux propositions suivantes au vote :

- rentrée élèves le 5 septembre : 7 voix pour
- rentrée élèves le 13 septembre : 6 voix pour

La rentrée scolaire est donc fixée au dimanche 5 septembre (la pré-rentrée des enseignants aura lieu le jeudi 2 septembre).

Un deuxième débat s'engage sur les jours retenus pour les vacances de Noël.

Monsieur le Proviseur propose un départ en vacances le 20 décembre après les cours et une reprise des classes le 5 janvier afin de permettre à toutes les familles désireuses de se réunir en dehors de la Mauritanie de pouvoir voyager avant et après les jours de réveillon ou de fête.

La proposition des enseignants vise à inclure dans la période des vacances un troisième week-end afin d'allonger la durée totale des jours de vacances. La proposition prévoit alors un départ en vacances le jeudi 23 décembre après les cours et une reprise des classes le 9 janvier.

Monsieur le Proviseur soumet les deux propositions suivantes au vote :

- vacances du 23/12 après les cours au 9 janvier : 2 voix pour
- vacances du 20/12 après les cours au 5 janvier : 10 voix pour

Les vacances sont fixées du lundi 20 décembre après les cours au mercredi 5 janvier matin (reprise des classes).

Le calendrier scolaire voté par le Conseil d'Etablissement (sous réserve de l'approbation de l'IEN et de l'AEFE) est joint en annexe.

7/ Questions diverses

Aucune question diverse n'a été déposée.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et en l'absence de toute autre question, Monsieur le Proviseur remercie les participants et clôt la réunion à 20h45.